



**« Impacts des problématiques du numérique et de l'internet sur la transformation de l'entreprise »**

*(Intranet, réseau social d'entreprise, collaboratif, innovation, SIRH, etc.)*

Arctus, société de conseil expert en accompagnement de projets intranet, collaboratifs, et réseaux sociaux d'entreprise organise un prix du mémoire digital. D'un montant de 2 000 €, ce prix vise à récompenser un mémoire de Master 2 - ou de niveau égal - consacré à l'impact des technologies du numérique et de l'internet sur la transformation des usages au sein de l'entreprise et de la société (intranet collaboratif, transformations managériales, marketing BtoB ou BtoC, e-commerce, innovation, évolution du SIRH, télétravail, e-learning, intelligence collective, etc.).

## 1. Organisation du prix

Ce prix est ouvert aux étudiants d'universités, de grandes écoles, ou issus de formations spécialisées. Il sera attribué début janvier 2017 par un jury composé de professionnels.

### a. Principes du prix

Le prix concerne un travail académique portant sur les impacts et les effets des technologies du numérique et de l'internet dans le domaine des organisations du travail ou sous l'angle de ces impacts sociétal. Il distingue une thèse, un mémoire ou un travail de recherche reconnu par le jury pour l'intérêt du sujet traité comme pour la qualité de la problématique abordée, sous l'angle des apports conceptuels ou méthodologiques.

### b. Présentation d'Arctus

Expert en accompagnement de projets intranet, collaboratifs, et réseaux sociaux d'entreprise et pionnier de l'introduction des TIC dans l'entreprise, Arctus intervient depuis plus de dix ans auprès de moyennes et grandes entreprises et de collectivités locales. Arctus réalise des prestations de conseil stratégique, audit, conduite de projet, assistance à maîtrise d'ouvrage, professionnalisation des acteurs, gouvernance et conduite du changement. Les activités d'Arctus se déploient également dans le domaine des études et de la formation.

### c. Les partenaires d'Arctus

Dans le cadre du prix du mémoire digital, Arctus a sollicité deux partenaires qui joueront le rôle de relais du Prix auprès de leurs cibles privilégiés et interviendront en qualité de jury. Il s'agit de :



## Prix du mémoire Digital 2016#2017

- # Entreprises et Carrières, hebdomadaire du groupe Wolters Kluwer
- # Innov'Acteurs, association pour le développement de l'innovation participative
- # MkF éditions, éditeur spécialisé dans le numérique

### 2. Règlement du prix

#### a. Article 1 : Etudiants concernés

Le prix est ouvert à tout étudiant (de nationalité française ou étrangère) ayant soutenu un mémoire universitaire sur la thématique précitée et inscrit dans un cursus universitaire de niveau Master 2 ou équivalent. Ce travail doit être écrit en français ou en anglais, quelle que soit la discipline. Il doit avoir été soutenu dans un délai maximal de deux ans par rapport à l'année d'attribution du prix (soit en 2015 ou en 2016).

#### b. Article 2 : Critères et organisation de la sélection

Le Prix du mémoire digital fait l'objet d'une double sélection :

- **Par l'équipe Arctus :**

Afin de limiter le nombre de mémoires envoyés au jury, les consultants de l'équipe Arctus seront amenés à réaliser une pré-sélection des mémoires à primer sur les critères suivants :

- # Originalité et intérêt de l'approche, sous l'angle de son apport innovant aux réflexions concernant les effets des technologies du numérique et de l'internet ;
- # Prise en compte des problématiques de changement auxquelles sont confrontées les organisations du travail ou la société du fait de l'expansion de ces technologies et intégration des enjeux humains et organisationnels des technologies du numérique et de l'internet dans les organisations ou dans la société ;
- # Prise en compte d'une problématique concrète d'entreprise, de collectivité (locale ou territoriale) ou d'institution à l'égard des technologies du numérique et de l'internet ;
- # Pertinence de l'approche, sous l'angle de ses impacts réalistes, quantifiables et mesurables au travers notamment d'une méthodologie déployée pendant le travail de recherche ;
- # Apport théorique pertinent et rigoureux pour éclairer la problématique abordée et apporter la hauteur attendue à la thèse proposée ;
- # Structure et présentation générale du travail de recherche (qualité rédactionnelle, bibliographie, richesse des annexes et des illustrations, ...).





## Prix du mémoire Digital 2016#2017

### - Par les membres du jury :

Le jury recevra les mémoires présélectionnés -au nombre de 6 ou 7- sans aucun commentaire des membres de l'équipe Arctus sur leur contenu et ce, afin de réaliser son travail de sélection finale dans la plus grande impartialité, en s'appuyant sur les mêmes critères de sélection que ceux mentionnés ci-dessus.

Pour ne pas influencer les débats par ailleurs, les notes qui pourraient avoir été attribuées par l'établissement dans le cadre de l'évaluation pédagogique du mémoire, seront également gommées du travail transmis aux membres du jury.

Les membres du jury seront amenés à se rencontrer pour débattre de leurs choix lors d'une réunion de jury.

Les membres du jury ont toute liberté, si leurs débats ne leur permettent pas de départager un seul gagnant, d'attribuer plusieurs prix (dans la limite des 2 000 euros attribués par Arctus) pour récompenser les travaux de plusieurs étudiants présélectionnés.

### c. Article 3 : Composition du jury

Le jury du Prix du mémoire digital 2016-2017 sera composé de :

- # Membres professionnels, responsables dans des entreprises, dans des collectivités locales et dans des institutions, du déploiement, de l'animation comme de l'évaluation de dispositifs sociotechniques faisant appel aux technologies du numérique et de l'internet ;
- # Représentants d'associations professionnelles en charge de faire vivre ces problématiques auprès des organisations en favorisant notamment le partage d'expériences et la professionnalisation des acteurs du numérique ;
- # Personnalités qualifiées en raison de leurs publications (ouvrages publiés, travaux, contributions) ou de leurs travaux reconnus.

### d. Article 4 : Engagement d'Arctus

Arctus s'engage à :

- # Communiquer sur la participation de tous les candidats dans le cadre d'une petite fiche de synthèse publiée sur le site [www.prixdumemoiredigital.com](http://www.prixdumemoiredigital.com) et permettant de relayer leur candidature sur les réseaux sociaux notamment ;





## Prix du mémoire Digital 2016#2017

- # Attribuer au lauréat un prix d'une valeur maximale de 2 000 €. Dans le cas où le jury ne parvenait pas à départager 2 candidats finalistes, il reviendrait au jury de répartir la somme de 2 000 euros entre les lauréats ;
- # Proposer au lauréat, de façon optionnelle et non obligatoire, l'édition numérique de son mémoire, par le biais de son partenaire MkF éditions. Le cas échéant, l'édition numérique fera l'objet d'un contrat d'édition à compte d'éditeur dont les termes, et notamment la cession des droits d'auteur, seront présentés par MkF éditions au lauréat du Prix ;
- # Faire connaître le mémoire et son auteur auprès de la sphère professionnelle (d'associations partenaires, clients, prospects, ...) ;
- # Ne pas extraire ni réutiliser à d'autres fins par quiconque les travaux soumis au jury dans le cadre de l'attribution du Prix. L'utilisation a posteriori de certains contenus, pour être publiés dans des supports d'Arctus, ne sera faite qu'avec l'accord préalable des auteurs concernés.

### 3. Modalités de participation au prix

#### a. Dates

Le prix est ouvert du **3 octobre 2016 au 2 décembre 2016**. Les candidatures des étudiants au prix doivent parvenir avant la date de clôture minuit.

#### b. Format des travaux soumis

Les mémoires proposés au jury doivent être :

- # Complets, c'est-à-dire finalisés (comprenant annexes, bibliographie,...) et avoir déjà été présentés à l'université dans le cadre de l'obtention du diplôme de Master 2 ;
- # Transmis par voie électronique selon l'une des modalités suivantes :
  - par mail à l'intention de Gaëlle Roudaut, [g.roudaut@arctus.com](mailto:g.roudaut@arctus.com) ;
  - déposés sur le site internet [www.prixdumemoiredigital.com](http://www.prixdumemoiredigital.com) d'Arctus, grâce au formulaire dûment complété

### 4. Remise du prix

Les étudiants seront informés de la suite donnée à leur candidature aux différentes étapes de la sélection :

- présélection par l'équipe Arctus pour envoi au jury ;





## Prix du mémoire Digital 2016#2017

- sélection par le jury du ou des lauréat(s) du prix.

L'ensemble des candidats seront invités à la soirée de remise du prix, qui se déroulera le **2 février 2017** à la Bibliothèque Nationale de France. La cérémonie de remise sera suivie d'un cocktail en présence des étudiants, des membres du jury et de personnalités invitées.

### 5. Contacts

Pour plus d'informations relatives à l'organisation du Prix du mémoire digital, merci de contacter :

**Gaëlle Roudaut**

ARCTUS

13 rue Dulong

01 84 02 00 71

[g.roudaut@arctus.com](mailto:g.roudaut@arctus.com)

